

Championnats jurassiens multiples à Alle le 26 septembre 2026 dès 09h00

Directives générales

Finances d'inscriptions

Le paiement des inscriptions doit être effectué jusqu'au jour du concours. En cas de non-paiement, les athlètes pourront se voir exclus de la participation aux championnats. Le versement est à effectuer sur le compte bancaire : BCJ, compte N° 42 5.533.246.67 ; IBAN : CH66 0078 9042 5533 2466 7.

Engagement des juges de concours

Veuillez informer toutes les personnes figurant sur la liste des fonctions annexée. Les juges de concours doivent être présents **selon l'horaire indiqué sur la liste à leur emplacement**.

Un juge de concours devant s'absenter en cours de journée est responsable de chercher et informer son remplaçant.

Chambre d'appel

La chambre d'appel tiendra les dossards à la disposition des athlètes. Ceux-ci sont tenus de se **cocher sur les listes au plus tard 60 minutes avant le début de leurs concours** (voir horaire annexé), le retrait du dossard ne fait pas office de présence.

Il n'y aura pas de contrôle de licences.

Seul l'horaire joint à l'envoi fait foi !

Les U20W/M concourent avec les femmes et les hommes.

D'autres regroupements possibles seront discutés avant le début du concours.

La catégorie U12W/M est séparée en 2 groupes pour la longueur et le poids.

Longueur et lancer du poids

Le nombre d'essais est limité à trois.

Hauteur

Le nombre d'essais est illimité pour toutes les catégories. L'échelle des hauteurs va de 5 cm en 5 cm, puis de 3 cm en 3 cm, selon un tableau remis au chef de l'emplacement.

Distinctions

Le 33% des participants recevront une médaille. Le titre de champion jurassien sera décerné dans toutes les catégories. Les athlètes hors concours n'ont pas droit aux médailles et distinctions.

Assurance

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol d'objets personnels (ne pas laisser d'objets précieux dans les vestiaires).

Dopage

Des contrôles anti-dopage inopinés peuvent avoir lieu lors des championnats cantonaux.

Challenge Gregory Gerber

Le challenge « Gregory Gerber », attribué en sa mémoire, récompensera le meilleur sprinter (homme ou femme) sur la distance de 100m selon la table FSA.

Règlement :

1. L'athlète (homme ou femme) qui obtient le plus de points selon la table FSA sur 100m recevra le challenge « Gregory Gerber » pour une année ;
2. Ce même athlète recevra également une enveloppe pour sa performance ;
3. Le challenge sera définitivement remis à un athlète s'il le gagne 3 fois en 5 ans.